

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DES ARBITRES DU 22.11.2022

COURRIERS ARBITRES

WALID BEN BRAHIM : arrêt maladie bien reçu.

MOHAMED LARABI : justificatif reçu.

MICKAEL CHOMETTON : démission reçue, nous te remercions pour le service rendu.

KEVIN GUEDRA : courrier reçu.

RAPHAEL BOUILLON : demande pour doubler.

COURRIERS CLUBS

JASSANS FRANS FOOT : courrier reçu concernant une question concernant un joueur vétérans.

JASSANS FRANS FOOT : courrier reçu sur la prestation et attitude d'un arbitre et réponse faite.

FC ST MAURICE DE GOURDANS : courrier reçu.

AS HAUTECOURT ROMANECHÉ : courrier reçu pour demande de désignation.

OL BUYATIN : courrier reçu sur la prestation d'un arbitre et réponse faite.

USSC : courrier reçu, demande d'arbitre, réponse faite.

FC MAS RILLIER : courrier reçu concernant une demande d'arbitre.

RAPPEL :

LES STAGES DE MI-SAISON POUR LESQUELS LES ARBITRES ONT DEJA RECU UN COURRIEL SE DEROULERONT AUX DATES SUIVANTES :

- ARBITRES D1 + ASSISTANTS : le 07/01/2023.

- ARBITRES D2 + D3 : le 14/01/2023.

- ARBITRES D4 + JEUNES : 21/01/2023.

PRESENCE OBLIGATOIRE

Le Président,
Romain JARJAVAL

Le Secrétaire,
Pierre HERMANN



FORMATION INITIALE ARBITRE

Une seconde formation initiale pour devenir arbitre officiel sera organisée par le District de l'Ain, sur les dates suivantes. (Présence obligatoire sur les 3 jours)

- Dimanche 29 Janvier 2023 (journée complète)
- Samedi 04 Février 2023 (journée complète)
- Dimanche 05 Février 2023 (journée complète)

Les inscriptions sont à effectuer sur le lien suivant afin de compléter le dossier de candidature :
<https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/>

FORMATION ARBITRE SEMI-OFFICIEL

La dernière formation aura lieu le mercredi 07 Décembre 2022 à 19h00 au stade de Chalamont. Elle sera d'une durée de 1h45 maximum.

Nous rappelons que pour participer à celle-ci, il faudra que chaque personne présente **soit majeure, licenciée à la Fédération Française de Football sur la saison 2022/2023 et avoir une aptitude médicale directement renseignée sur sa demande de licence. Une photo d'identité est aussi requise afin d'effectuer la carte d'arbitre semi-officiel**

Par conséquent, nous invitons à ce que l'ensemble des dirigeants souhaitant passer cette formation de bien se **présenter chez le médecin lors du renouvellement de leur licence afin de pouvoir participer à celle-ci.**

Chaque personne effectuant le rôle d'arbitre assistant sur une rencontre devra présenter sa carte de semi-officiel valide (datant de moins de 6 ans par rapport à la date de la rencontre) en étant licencié(e) et apte médicalement (par tampon du docteur directement sur la licence, ou en présentant un certificat médical).